



Collège MERMOZ
17 Rue Costes et Bellonte
57155 Marly

03 87 50 90 00

Mail : ce.0572082@ac-nancy-metz.fr

MARLY, le 16 septembre 2019

Mme BURNOT
Principale

Mme FINICKEL
Psychologue de l'Éducation Nationale**
*Education, Développement et conseil en
Orientation scolaire et professionnelle*

**Aux responsables légaux des élèves de
troisième**
Collège Mermoz



Madame, Monsieur,

Votre enfant est en troisième. Cette année est celle des premiers choix d'orientation.

L'orientation revêt deux aspects très différents :

- ✓ l'un relève **d'une démarche personnelle** : c'est l'élaboration d'un projet qui peut évoluer en fonction de la maturité de l'élève, de ses expériences.
- ✓ l'autre volet est **institutionnel** : ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis.

Les étapes de l'orientation en 3^{ème}

- Janvier

Chaque élève, en accord avec ses parents, formule des *intentions d'orientation* au moyen d'un dossier de préparation à l'orientation distribué par le collège. (Choix de la voie générale et technologique ou de la voie professionnelle)

Le conseil de classe du 1^{er} semestre les étudie et donne un avis provisoire (favorable, réservé ou défavorable).

- Mai

La famille indique ses *vœux définitifs* (vœux d'études et d'établissements).

- Juin

Le conseil de classe du 2nd semestre examine vos demandes et émet *une proposition d'orientation*.

S'il y a accord entre les vœux de la famille et l'avis du conseil, cette proposition devient *décision d'orientation arrêtée par le chef d'établissement*.

En cas de désaccord, le chef d'établissement rencontre la famille. Si le désaccord persiste après cet entretien, les parents ont 3 jours pour faire appel devant une commission qui réexaminera la demande et prendra une décision définitive et irrévocable.

- Fin juin / début juillet

C'est l'**affectation** des élèves dans les différents lycées publics. C'est une procédure informatisée gérée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Lorsque les responsables légaux ont pris connaissance de l'affectation de leur enfant, il leur faudra procéder à son **inscription** dans l'établissement concerné.



Le parcours avenir

Pour aider les élèves et leur famille à préparer leur choix, diverses actions se dérouleront au cours de l'année :

- Des *interventions en classe* (informations sur les filières, réflexions sur l'orientation, la connaissance de soi, la démarche de projet...) menées par la psychologue de l'Éducation Nationale** en lien avec le professeur principal.
- *Une soirée de présentation des formations par les lycées*. Elle portera sur les formations après la 3^e et sur les procédures d'affectation en lycée. Les proviseurs des lycées généraux et technologiques ainsi que des lycées professionnels sont invités afin de vous présenter leurs formations.
- La séquence d'observation en milieu professionnel (5 jours) dont l'objectif est la découverte du monde professionnel. Il est préférable que le choix du stage se fasse en lien avec le projet de l'élève.
- La distribution de la *brochure régionale « Après la 3^{ème} »* de l'ONISEP à tous les élèves. Elle répertorie les formations après la 3^{ème} en Lorraine. Une version numérique est téléchargeable sur le site de l'ONISEP Lorraine rubrique téléchargement → guides régionaux.
- Les journées *portes ouvertes* des lycées (à partir de février).
- Les *journées d'immersion dans les lycées pour découvrir leurs formations*.
- Le *Forum des Formations* du bassin d'Éducation et de Formation de Metz.
- La *Matinée des Métiers des Parents (MMP)*, organisée par le collège, permettant aux élèves d'échanger avec différents professionnels.

Les élèves et leurs responsables légaux peuvent rencontrer la Psychologue de l'Éducation Nationale,
Mme FINICKEL :**

❖ **au collège**

le mardi matin et vendredi matin sur rendez-vous
(S'adresser au CPE pour prendre rendez-vous)

❖ **au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Metz**

6 rue François de Curel 57000 METZ ☎ 03.87.75.33.94

le mercredi matin de 8h30 à 12h

Le CIO est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi matin de 8h30 à 12h (sauf pendant les vacances scolaires)

**Depuis de la rentrée 2017, les Conseillers d'Orientation- Psychologues sont devenus « Psychologues de l'Éducation Nationale spécialité Éducation, Développement et Conseil en Orientation scolaire et professionnelle »

La Principale

Mme BURNOT

Psychologue de l'Éducation Nationale

Marjorie FINICKEL